



Conseil Municipal : séance du 30 novembre 2015

Extrait du Registre des délibérations et Compte rendu

L'an deux mille quinze le mercredi 30 novembre, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	18
Pouvoirs :	1
Votants :	19
Absents :	1

Date de convocation	
21 novembre 2015	

Étaient présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint

François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINT-CAST, David CHEVALLIER

Excusé : Ralph MILLERAND donne pouvoir à Martine NAYS

Absent :

Secrétaire de séance : Yves MABILEAU

Le compte rendu du 21 octobre 2015 a été adopté à l'unanimité.

Le conseil Municipal a débuté par une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre dernier.

D20151130-01-VenteLECOQ

ACHAT d'une PARTIE DE TERRAIN AB 113 CTS LECOQ

Michel et Alain LECHAT se sont retirés pour ce sujet.

Vu l'accord des cts LECOQ-LECUIT, héritiers de Mme LECOQ Antoinette épouse LECUIT (décédée), pour vendre à la commune environ 1000 m² partie du terrain cadastré AB113 sis lieu-dit «Ouche Maréchal» à Varennes-sur-Loire, au prix forfaitaire de 8 € le m².

Le cabinet MENEGUZZER a été mandaté pour réaliser le document d'arpentage.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées, le Conseil Municipal :

- DONNE un accord de principe pour l'acquisition **d'environ 1000 m²** du terrain cadastré AB113 situé à « l'Ouche Maréchal » (zone AU) à Varennes-sur-Loire, au prix de **8 € le m²**, les frais étant à la charge de la commune de Varennes sur Loire.

- S'ENGAGE à ne pas exercer un droit de préemption en vue de créer un droit de passage de la rue de la Gare à la future propriété communale (objet de cette délibération).

- DONNE à Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} adjoint ou Monsieur le 2^{ème} adjoint, tous pouvoirs à l'effet de signer l'acte d'acquisition qui sera rédigé par Maître ZENNER Notaire à Allonnes, de payer le prix et d'effectuer toutes formalités, notamment celles de publicité.

D20151130-02-SIEMLrenovationEPlampesFluo

SIEML : Rénovation des lampes de type BF

La réglementation européenne 245/2009 interdit depuis le 15 avril 2015 la commercialisation des lampes de type ballon fluorescent (BF) à vapeur de mercure. Toutefois une continuité de service est garantie jusqu'à fin 2019 mais pas au-delà. Dès lors, il nous est fortement recommandé de programmer ces rénovations dans les 4 années à venir pour les 60 lanternes équipées BF.

Le 16 juin 2015 le syndicat a décidé d'augmenter jusqu'à fin 2016 son soutien financier sur ces opérations sous certaines conditions précisées dans le règlement financier et le SIEML peut participer à hauteur de 50 % pour ces rénovations.

Il s'avère nécessaire de préciser au SIEML si la commune souhaite programmer cette rénovation avec le montant de l'investissement envisagé ; les coûts unitaires prévisionnels hors prise en charge du SIEML sont en moyenne de :

- 700 € pour le remplacement d'une lanterne sur mât ou poteau béton.
- 1 700 € pour le remplacement d'une lanterne et de son mât en cas de nécessité.

En fonction des crédits disponibles, le SIEML statuera fin 2015, sur la possibilité de réaliser cette opération en 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de prévoir une somme de 17 000 € qui sera inscrite au budget 2016 pour la rénovation de lanternes équipées BF.

SIEML 2016 : effacement reseaux EP lié à un renforcement

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 16 Juin 2015 arrêtant le règlement financier applicable en 2015

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 13 décembre 2011 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public,

Article 1

La commune de VARENNES SUR LOIRE par délibération du Conseil Municipal, à l'unanimité, en date du 30 novembre 2015 accepte de verser un fonds de concours pour l'opération et selon les modalités suivantes :

opération d'effacement du réseau d'éclairage public lié au Renforcement du Poste P16 Bourg de VARENNES, rues des Baraudières, des Sabotiers et de Chavigny

montant de l'opération : 48 540,00 € HT

taux du fonds de concours : 50 %

montant du fonds de concours à verser au SIEML : **24 270,00 €**

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 16 Juin 2015.

Article 2

Par ailleurs, la commune aura à sa charge une dépense estimée à **26 028 € TTC** pour le génie civil télécommunications qui sera confirmée à travers une convention tripartite (commune, Orange, SIEML) adressée ultérieurement et comprendra en outre le coût du cablage facturé directement par Orange.

D20151130-04-Tarifs2016modifAL(CAF-Flaale)

CAF convention FLAALÉ : Modification du barème et tarifs Accueil de Loisirs

La CAF de l'Anjou a créé à compter de janvier 2015, un nouveau dispositif appelé fonds local d'accompagnement accessibilité loisirs enfance (FLAALÉ) afin d'apporter des moyens supplémentaires aux gestionnaires d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et complétant les autres financements (prestation de service ordinaire PSO-ALSH et contrat enfance jeunesse CEJ).

Toutefois, l'attribution de ce fonds est conditionnée par l'application d'un barème obligatoire de **6 € maximum par journée sans repas** pour la familles allocataires dont le quotient familial est compris **entre 0 et 600 € quelque soit leur domicile.**

Considérant que la convention a été reçue et signée en novembre 2015, la CAF à titre exceptionnelle va accorder ce fonds pour 2015 mais pas pour 2016 sans modification du barème.

Vu la délibération n° 03 du 18 mars 2015 pour avenant à la convention « prestations de service CAF»

Vu la délibération n° 07 du 21 octobre 2015 fixant les tarifs 2016 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les barèmes et tarifs 2016 de l'accueil de loisirs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE de modifier ainsi qu'il suit les barèmes et tarifs « Accueil de Loisirs » :

TARIFS *ENFANCE* au 01/01/ 2016

Accueil ALSH	<i>par jour (repas inclus)</i>	<i>domiciliés à Varennes/Loire</i>	<i>Autres</i>
	inférieur à 336 €	4.42 €	4.42 €
Quotient familial	de 336 à 600	7.49 €	7.49 €
	de 601 à 1 036 €	8.79 €	12.42 €
	supérieur à 1 036 €	10.07 €	13.61 €

D20151130-05-FrelonsAsiatiques

FRELONS ASIATIQUES

Vu l'ampleur de la prolifération des nids de frelons asiatiques sur la commune ;

VU la délibération n° 04 du 18 mars 2015 concernant la participation de la commune de 85 €;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre la lutte d'éradication de ce nuisible ;

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité de porter à 100 € la participation aux frais de destruction sur l'ensemble de la commune, des nids de frelons asiatiques par un professionnel à compter du 01 décembre 2015.

D20151130-06-Recensement2016

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016 : Ouverture de quatre postes et Rémunérations des agents recenseurs

VU le Code général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite de « démocratie de proximité » et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement,

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune d'ouvrir les postes d'agents recenseurs chargés d'effectuer le recensement général de la population en 2016;

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'ouvrir 4 postes d'agents recenseurs ;

- fixe ainsi qu'il suit les bases de rémunération des personnes recrutées:

- 1,76 € par bulletin individuel collecté ou rempli ;
- 1,20 € par feuille de logement collectée ou remplie.

Une somme forfaitaire de **100 €** sera en outre versée à titre de participation aux frais de déplacement des agents chargés des districts situés en-dehors du Bourg.

- dit que les rémunérations ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice **2016** en ce qui concerne les indemnités allouées aux agents recenseurs.

D20151130-07-InvestissementCantine

INVESTISSEMENT : APPAREILS DE CUISSON

Le résultat de la consultation pour l'achat des appareils électriques de cuisson (four, plaques, sauteuse et friteuse) affectés à la cantine scolaire est le suivant :

Fournisseurs	€ HT	€ TTC
BESNARD option 1	20 810 ,00	24 972,00
option 2 programmable	22 374,00	26 848,80
QUIETALIS option 1	21 882,62	26 259,14
Option 2 programmable	29 020,03	34 824,04

L'entreprise BESNARD, mieux disante, a été retenue avec l'option 2 pour d'un montant de **26 848,80 € TTC**.

Accusé de réception en préfecture : 8 délibérations

049-214903619-20151130-01-02-03-04-05-06-07

Date de télétransmission : 01/12/2015

Date de réception préfecture : 01/12/2015

BOUCHERIE

Remerciements de la famille MOREL-BONNET

S. BELLANGER, Adjointe au Maire, donne lecture d'une lettre de remerciement envoyée par les parents de Nadia BONNET compagne de Fabrice MOREL disparu tragiquement avec leur fille Lilou, dans un accident de la route en octobre.

Situation des contacts avec des bouchers

Une annonce a été mise sur le site de la Boucherie et dans la revue pour une parution en décembre. Un contact a été pris avec Michel GARNIER Président des Bouchers de Maine-et-Loire. 3 couples ont été reçus en mairie en présence d'une partie de la commission. Ils devraient nous faire part de leur décision en début d'année.

INTERCOMMUNALITE

Conseil communautaire CASLD du 12/11/15 :

Suite au mécontentement des familles concernées par ces circuits et dans un souci de sécurité, Agglobus a rétabli la ligne B3 sur Varennes le 2 novembre 2015.

SIVM du 02/11/15

Mme BODIN Pdte de l'Ass ESV est intervenue lors de la réunion du SIVM pour discuter de différents points et du départ de Julie SIMON en avril 2016, le recrutement est en cours.

Julie SIMON a présenté le bilan moral de ses actions.

Le contrat enfance jeunesse ayant été signé tardivement le SIVM a financé temporairement une partie.

M. ROBIN de la CAF a présenté le financement des actions sur les 3 ans à venir.

Une subvention de 500 € a été versée à l'Association AFFINIAM.

Gilles TALLUAU rappelle qu'un gros travail de mutualisation des services au sein du SIVM a commencé et que pour le moment cela fonctionne très bien. Les agents sont également satisfaits de pouvoir échanger entre eux. Yves BOUCHER aura à mettre en place une grille d'évaluation et de pointage qui aura pour objectif de quantifier en terme de points et valoriser les différents actes (prêts de matériels, prestations d'agents) entre communes de façon à avoir une vision précise des mouvements.

Guy BERTIN indique que dans le cadre de la venue du Tour de France à Saumur – ville départ – le 5 juillet 2016, il est envisagé que l'ensemble des communes mette à disposition 1 ou 2 agents par commune pour aider à l'installation, à la surveillance et à la gestion des différents équipements.

Gilles TALLUAU rappelle que la venue du Tour de France est bonne pour l'économie de l'ensemble du saumurois et de répondre favorablement à cette demande de solidarité.

Le marché de producteur aura lieu de avril à septembre sur les communes de l'ex canton d'Allonnes. La participation de chaque commune sera de 554 €. Pour Varennes, le marché de producteurs aura lieu le vendredi 15 juillet 2016 de 17h à 21h.

Le compte rendu de réunion du SIVM sera transmis au conseil lors de sa réception.

SMBAA sortie de communes du 37 pour rejoindre le SIACEBA

Gilles TALLUAU donne lecture d'un courrier de 5 communes (Cléré les Pins, Hommes, Savigné sur Lathan, Rillé et Channay sur Lathan) adhérentes du SMBAA qui souhaitent sortir de ce syndicat et adhérer au SIACEBA qui partage avec eux une politique de gestion des milieux aquatiques très attentive au développement durable, un réel souci de l'équilibre environnemental de notre territoire et un travail de proximité efficace avec nos riverains.

Le conseil municipal a pris note de leur demande.

SIEML assemblée générale du 20/11/15

Michel LAMAND a assisté à l'Assemblée Générale des 90 ans du syndicat.

Préfecture : plan ORSEC retour d'expérience :

Gilles TALLUAU ainsi que plusieurs membres du conseil et référents PCS se sont rendus à Vivy le 26 novembre au RETEX.

Gilles TALLUAU a rencontré M. BALCON directeur à la DDT, un programme de travaux va être lancé pour effectuer les travaux de renforcement de la levée entre la Brèche et le Pont de Montsoreau avec une nouvelle technique pour un coût moins important. A la demande de M. le Maire, une rencontre aura lieu avec Mme la Maire de Villebernier et M. BALCON afin de voir plus en détails la programmation des travaux.

OUCHE MARECHAL

Courrier des propriétaires

M. le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par les propriétaires des terrains de l'Ouche Maréchal indiquant qu'ils ne sont pas opposés à la vente et proposent un prix de 12€ le m².

Gilles TALLUAU rappelle la nécessité de nouvelles constructions pour Varennes afin de maintenir les commerces, les effectifs de l'école et des rentrées fiscales liées aux habitations. Les conseillers municipaux dans leur ensemble demandent à M. le Maire de négocier à nouveau avec les propriétaires.

SERVICE TECHNIQUE

Main courante

Alain LECHAT, Adjoint, informe que les agents municipaux installent actuellement la main courante autour du terrain de football annexe ce qui permettra d'accueillir les matchs officiels.

Ce matériel a été subventionné à hauteur de 50% par la Fédération Française de Football

MSP

Courrier du D. Nalin souhaitant intégrer la MSP en 2016

Gilles TALLUAU donne lecture d'un mail reçu du Docteur NALIN qui nous informe de son souhait d'intégrer la maison de santé en novembre ou décembre 2016 et informe le conseil que le Docteur PANTAIS cesse son activité au 24 décembre. Le canton d'Allonnes est l'un des moins bien desservi en matière de médecin généraliste et les médecins encore en activité n'ont plus la capacité de recevoir de nouveaux patients.

Plusieurs contacts ont été pris (dont un médecin généraliste installé en région parisienne qui se donne le temps de la réflexion sur 2016) et également un médecin belge qui attend l'accord de l'ordre des médecins pour donner sa décision pour commencer son activité au printemps.

CANTINE

Visite des nouvelles installations

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de visiter la cantine avec les nouvelles installations. A l'issue de cette présentation faite par le cuisinier M. Sébastien DUPERRAY et l'Entreprise BESNARD un repas sera servi. Les Maires ou représentants des communes de Turquant, Souzay Champigny, Montsoreau et Parnay seront invités.

VIVADO

Projet de conseil municipal des jeunes

Anne-Laure BOSSARD directrice de VIVADO s'est proposé pour porter le projet de création d'un conseil municipal des jeunes.

Les jeunes seront élus parmi les élèves de CE2 et CM1. Ce projet s'inscrit dans la continuité du travail sur la citoyenneté commencer par l'équipe enseignante. Les jeunes pourront continuer leur implication en intégrant le foyer des jeunes de VIVADO.

Questions diverses

- Gilles TALLUAU présidera la cérémonie du 5 décembre en Hommage aux Morts pour la guerre d'Algérie.
- Valérie COULBARY informe le conseil que l'Assemblée générale de l'ESV aura lieu le 4 février 2016 à 19h.
- Le marché de Noël organisé par l'Ecole et l'Association des Parents d'élèves aura lieu le vendredi 18 décembre à partir de 17h30 à la salle des Loisirs.
- Murielle CHAPU demande quand seront réalisés les passages piétons place du Jeu de Paume ; après les travaux de voirie fait par l'Entreprise DURAND.
- Julie PEARSON fait remarqué qu'il devient difficile de circuler sur le parking de Chavigny, les véhicules se garent dans tous les sens et souvent au niveau du Stop.
- Alain LECHAT indique que des drapeaux ont été volé à la salle du centre culturel.
- Elections régionales : rappel des permanences des 6 et 13 décembre 2015
- Dates réunions 2016
- Date des vœux 2016 : les vœux du Maire auront lieu le samedi 9 janvier 2016 à 18h à la salle des loisirs.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **mercredi 20 janvier 2016** à 20 h 30.

La séance est levée à 23h35.